

Jurisprudence

Informations concernant l'affaire

ID national: [link](#)

État membre: Espagne

Nom commun: [link](#)

Type de décision: Autre

Date de la décision: 22/01/2004

Juridiction: Audiencia Provincial

Objet:

Demandeur:

Défendeur:

Mots clés:

Articles de la directive

Injunctions Directive, [Article 1, 1](#). Injunctions Directive, [Article 2, 1](#). Injunctions Directive, [Annex I](#)

Note introductive

1. Lorsque la résiliation du contrat est demandée par un groupe de consommateurs, il est nécessaire de respecter les conditions de publicité prévues par l'article 15 de la Loi relative à la procédure civile ; ainsi ces consommateurs peuvent intervenir au procès.

2. L'action collective intentée par une association de consommateurs ne peut avoir pour objectif ni d'obtenir la résiliation des contrats conclus par les consommateurs, ni de demander des dommages et intérêts, si les consommateurs n'interviennent pas au procès.

Faits

Question juridique

Décision

Texte intégral: [Texte intégral](#)

Affaires liées

Aucun résultat disponible

Doctrine

Aucun résultat disponible

Résultat